

## Mention Additionnelle B 96

### Catégories de véhicules

Le permis B ou permis voiture suffit pour tracter une remorque jusqu'à 750 kg.

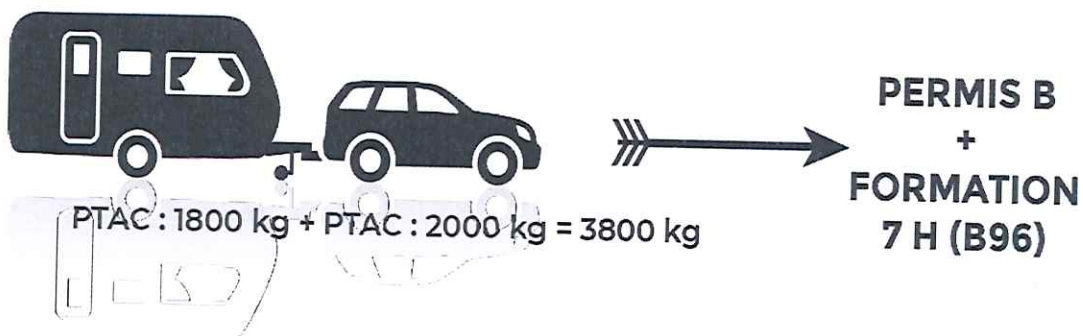
Pour les remorques et caravanes de plus de 750 kg, le permis B suffit toujours sous réserve que la somme des PTAC de l'ensemble (cumul du véhicule tracteur et de la remorque) ne dépasse pas 3 500 kg.

La mention additionnelle 96 est nécessaire lorsque :

- Le poids total autorisé en charge (PTAC) de la remorque est supérieur à 750 kg et que le PTAC de l'ensemble voiture et remorque est supérieur à 3 500 kg sans excéder 4 250 kg.



Somme des PTAC > 3 500 kg et ≤ 4 250 kg



Les conditions d'accès à la formation remorque B96

*Avoir 18 ans minimum*

*Etre titulaire du permis B*

*Suivre une formation pratique de 7 heures*

## PERMIS BE

Le permis BE est nécessaire si vous souhaitez conduire une voiture à laquelle est attelée une remorque ou une semi-remorque quand :

- le poids total autorisé en charge (PTAC) de la remorque est supérieur à 750 kg et inférieur ou égal à 3500 kg et que la somme des PTAC de la voiture et de la remorque est supérieure à 4250 kg.

Si vous possédiez un permis de la catégorie EB (obtenu avant le 19 janvier 2013) et que vous avez besoin d'un duplicata de votre permis, vos droits sont maintenus. La mention additionnelle 79.06 (permettant de tracter une remorque d'un PTAC supérieur à 3 500 kg) sera en effet ajoutée sur votre nouveau permis.

Les conditions à respecter dépendent de votre âge, des catégories de permis que vous possédez déjà, de votre nationalité.

### **À noter :**

Il n'est plus nécessaire de subir un contrôle médical pour obtenir la catégorie BE du permis de conduire.

### Âge et Catégorie préalable nécessaire

Pour vous présenter à l'examen du permis de la catégorie BE, vous devez avoir au moins 18 ans et être déjà titulaire de la catégorie B du permis de conduire

### Formation obligatoire

Pour obtenir le permis BE, il est obligatoire de suivre une formation dans un organisme agréé par le préfet.

La formation dure 7 heures et se compose de 2 séquences, hors circulation et en circulation.

Si vous êtes titulaire d'une catégorie de permis obtenue depuis moins de 5 ans, vous êtes dispensé de l'épreuve théorique

Dans le cas contraire, vous devez d'abord passer avec succès l'épreuve de code.

Suite à votre réussite vous passez l'examen pratique qui comprend successivement

- Une épreuve hors circulation (HC) d'admissibilité
- Une épreuve en circulation (CIR).

## Épreuve hors circulation

Elle est composée de plusieurs exercices :

- Un test sur les vérifications courantes de sécurité,
- Attelage et dételage d'un ensemble,
- Une interrogation orale pour vérifier vos connaissances des règles de sécurité,
- Un exercice de maniabilité pour s'assurer de votre aptitude à réaliser une manœuvre en marche arrière en décrivant une courbe.

## Épreuve en circulation

L'épreuve se déroule sur des itinéraires variés.

Elle permet de vérifier que le candidat :

- Respecte le code de la route,
- Peut circuler en sécurité pour lui et les autres usagers de la route,
- Prend en compte les spécificités de la conduite d'un ensemble de véhicules,
- Maîtrise les commandes et la manipulation de son véhicule,
- Est suffisamment autonome dans la réalisation de son trajet.